

13.09.2016 – 11:15 Uhr

Allianz Suisse: une solution d'assurance moderne pour la mobilité de demain

Wallisellen (ots) -

Partager plutôt que posséder: les nouvelles formes de mobilité comme l'autopartage commercial ou le prêt de voitures entre particuliers via des plateformes Internet sont aujourd'hui en plein essor. Un phénomène qui entraîne de nouveaux besoins d'assurance pour les usagers. Avec sa nouvelle couverture conducteur Premium, Allianz Suisse est le premier assureur en Suisse à proposer une solution d'assurance moderne et adaptée à la mobilité partagée. Pour que les conducteurs de véhicules de tiers soient toujours assurés de manière optimale, quelle que soit la fréquence de leurs trajets.

Réquisitionner la voiture de ses parents pour le week-end, emprunter la moto d'un ami pour une virée de plusieurs semaines ou recourir à l'autopartage.... Nombreux sont ceux qui, pour des raisons de coûts ou d'écologie, préfèrent aujourd'hui opter pour les nouvelles formes de mobilité plutôt que de posséder leur propre véhicule. Selon l'étude «Jung und urban» (jeune et urbain) réalisée récemment par Allianz, un tiers des jeunes conducteurs interrogés en Suisse seraient prêts à recourir à des solutions d'autopartage à l'avenir. Mais que se passe-t-il en cas d'accident? Jusqu'à présent, l'assurance responsabilité civile privée proposée en Suisse contenait uniquement une couverture standard pour les «dommages à des véhicules utilisés appartenant à des tiers» qui ne couvrait que les trajets dits «occasionnels». Cette restriction était souvent source de litige entre le client et l'assureur, car le terme «occasionnel» ouvre un vaste champ d'interprétation. Par ailleurs, les dommages causés aux véhicules en autopartage n'étaient en principe pas couverts.

Une couverture d'assurance sans équivoque

Afin de répondre à l'évolution des comportements en matière de mobilité, Allianz Suisse propose désormais la couverture conducteur Premium comme protection complémentaire dans le cadre de l'assurance responsabilité civile privée. Les utilisateurs de véhicules de tiers sont ainsi assurés contre d'éventuels dommages, quelle que soit la fréquence et la durée d'utilisation de ces véhicules. En outre, la couverture Premium ne se limite pas aux voitures, mais peut aussi être conclue pour les motos et les bateaux. «En tant qu'assureur novateur, nous voulons jouer un rôle actif dans l'organisation de la mobilité de demain. Proposer une couverture d'assurance moderne et sans équivoque va dans ce sens», souligne Jens Ernst, responsable des assurances de véhicules à moteur chez Allianz Suisse. Avec cette couverture complémentaire de l'assurance responsabilité civile, les restrictions portant sur une utilisation «occasionnelle» et «non régulière» ne s'appliquent plus.

La couverture conducteur Premium, qui s'étend également aux dommages causés aux véhicules en autopartage et aux véhicules de remplacement des garagistes, peut être conclue moyennant une prime de CHF 150 par an. La somme d'assurance correspond à la somme de garantie choisie (CHF 5 mio. ou CHF 10 mio.). La franchise pour les dommages causés aux véhicules utilisés est de CHF 500, voire de CHF 1000 pour les conducteurs de moins de 25 ans.

Contact:

Hans-Peter Nehmer
responsable Communication
Téléphone: 058 358 88 01
hanspeter.nehmer@allianz.ch

Bernd de Wall
porte-parole Senior
Téléphone: 058 358 84 14
bernd.dewall@allianz.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008591/100792687> abgerufen werden.